

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 JANVIER 2016



Le Vingt et Un Janvier 2016, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Quinze Janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA CÔTE SAINT-ANDRE.

La séance est ouverte à 20h34 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Eric GERMAIN-CARA, Mme Christiane CLUNIAT, Mme Bernadette BOUTHIER, M. Jean CHENAVER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, M. Daniel GERARD, Mme Corinne DEVIN, Mme Frédérique POINT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Lionel LABROT, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, M. Frédéric RAYMOND, M. Julien SERVOZ, Mme Joëlle BEHAL, M. Jacky LAVERDURE, M. Dominique MASSON, Mme Eliane MINE, M. Christophe VIGNON, Mme Séverine FOUACHE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers représentés : 4

M. Sébastien METAY, représenté par M. Eric GERMAIN CARA.

Mme Ghislaine VERGNET, représentée par Mme Mireille GILIBERT.

M. Pedro JERONIMO, représenté par M. Joël GULLON.

M. André BARBAN, représenté par M. Jacky Laverdure.

Secrétaire de séance : M. Julien SERVOZ

Séance levée à 21h35.

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 21 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 15 janvier 2016.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 15 janvier 2016 a été affichée le 16 janvier 2016 à la porte de la mairie.

01. Désignation des délégués du Conseil Municipal aux commissions communautaires suite à la fusion de la Communauté de communes de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de communes du Pays de la Région St Jeannaise.

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la fusion de la Communauté de communes de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de communes du Pays de la Région St Jeannaise, M. le Maire rappelle :

- l'article L 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L 2121-22, il peut prévoir les participations des conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine. »

- la délibération du conseil communautaire du 11 janvier 2016 créant 8 commissions thématiques avec un représentant de chaque commune pour siéger dans chaque commission.

M. le Maire propose un vote à main levée, qui est accepté à l'unanimité.

Un appel à candidature est fait pour chaque commission.

Le Conseil Municipal désigne les délégués du Conseil Municipal aux commissions communautaires soit :

- Commission Economie, Agriculture, Commerce, Artisanat, Tourisme, Aménagement Numérique :
Daniel Gérard, à l'unanimité
- Commission Administration Générale et Ressources (RH, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation) :
Marie-Thérèse Robert (20 voix Pour, 1 abstention, 6 voix pour Jacky Laverdure).
- Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme, PLUi, Habitat et Logement :
Joël Gullon (21 voix Pour, 6 voix pour Jacky Laverdure)
- Commission Développement Durable, Mobilités, Chartes Forestières, Etangs :
Dominique Masson, à l'unanimité.
- Commission Famille, Petite Enfance, Solidarités, Proximité, Cohésion Sociale et Services au Public :
Ghislaine Vergnet (21 voix Pour, 6 voix pour Jacky Laverdure)
- Commission Culture, Lecture Publique, Patrimoine, Actions et Equipements Sportifs :
Christiane Cluniat (21 voix Pour, 6 voix pour Jacky Laverdure)
- Commission Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets :
Patrice Baule (21 voix Pour, 6 voix pour Jacky Laverdure)
- Commission Travaux, Maintenance et Sécurité, Voirie :
Lionel Labrot (21 voix Pour, 6 voix pour Jacky Laverdure).

02. Désignation des deux élus communaux qui participeront aux réunions des groupes territoriaux pour l'élaboration du PLUi à Bièvre Isère Communauté

Rapporteur : M. le Maire

Par arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2015, la compétence « Elaboration, approbation et suivi de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » a été conférée à Bièvre Isère Communauté.

Dans ce cadre, Bièvre Isère Communauté a créé neuf groupes de travail territoriaux qui seront composés de deux élus par commune. En conséquence, il est demandé à chaque commune de bien vouloir désigner les deux élus communaux qui participeront aux différentes réunions de travail.

Il est donc procédé à cette désignation pour la commune de la Côte Saint-André.

M. le Maire propose un vote à main levée, qui est accepté à l'unanimité.

Un appel à candidature est fait.

La liste « La Côte Saint-André pour Tous » propose Jacky Laverdure.

La liste majoritaire propose Daniel Gérard et Joël Gullon.

Le Conseil Municipal désigne les deux élus communaux qui participeront aux réunions des groupes territoriaux pour l'élaboration du PLUi à Bièvre Isère Communauté : Daniel Gérard et Joël Gullon, avec 21 voix pour (6 voix pour Jacky Laverdure).

03. Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Les Tisserands » en remplacement du délégué, démissionnaire de sa délégation

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération du Conseil Général de l'Isère du 9 juin 1983 qui donne le statut d'établissement public social au Foyer Départemental de La Côte Saint-André ;

Vu le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres, le conseil d'administration comprend douze membres dont 1 représentant de la commune d'implantation qu'il convient de désigner ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 désignant M. Frédéric Raymond comme représentant de la commune d'implantation de la MECS « Les Tisserands »,

Vu la démission de M. Frédéric Raymond de cette fonction ;

Le Conseil Municipal est invité à désigner un conseiller en remplacement.

M. le Maire propose un vote à main levée, qui est accepté à l'unanimité.
Il fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Joëlle Behal comme déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Les Tisserands » en remplacement du délégué, démissionnaire de sa délégation.

04. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes **Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à la législation, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est présenté au Conseil Municipal et fait l'objet d'un débat ; il devient public et est consultable en mairie, sur demande à l'adresse suivante : secretariat@lacotesaintandre.fr.